

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 octobre 2017

OBJET

**01 - RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES**

N° 2017-10-01

NOMENCLATURE : 5.7.8

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-deux septembre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, , Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 4

Chantal PERRUCHET, donne pouvoir à Catherine CADOU

Lionel BROSSAULT, donne pouvoir à Aurora ROOKE

Michel RINCE, donne pouvoir à Jean-Claude SALAU

Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29

présents..... 25

ayant un pouvoir... 04

votants..... 29

Délibération

Rapporteur : Yvon LERAT

La loi du 12 juillet 1999 rend obligatoire la production d'un rapport d'activités annuel pour tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.).

Le Président de l'E.P.C.I. adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus. Le Président de l'E.P.C.I. peut être entendu à sa demande ou à la demande du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Pour extrait conforme,

Le 2 octobre 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171002-2017-10-
01-DE
Date de réception préfecture :

